Que le Comité soit habilité à engager les services du personnel technique, du personnel de bureau et de tout autre personnel dont il peut avoir besoin

aux fins de l'enquête;

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et registres, à interroger des témoins, à soumettre des rapports de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour, les documents et témoignages qu'il peut ordonner de publier, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard; et

Que soit adressé au Sénat un message demandant à Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans le but mentionné ci-dessus et de choisir, s'il l'estime opportun, certains sénateurs pour faire partie du Comité spécial mixte dont la création est

proposée.

L'hon. M. McIlraith: Réservé.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et l'examen en est ordonné à ce titre à la prochaine séance de la Chambre.

LES PÊCHERIES

BOUCHERIE DE JEUNES PHOQUES—POURSUITES JUDICIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Devant la nouvelle que la Société protectrice des animaux (Humane Society) portera des accusations de cruauté sadique et stupide, selon la description qu'on en donne, à la suite du carnage de jeunes phoques, le ministre voudra-t-il assurer la Chambre que des mesures seront prises pour mettre fin à cette tuerie cruelle et insensée?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député j'aimerais dire qu'on a signalé quelques cas de cruauté envers les animaux depuis l'ouverture de la chasse aux phoques lundi dernier. J'attends un rapport des représentants de la SPCA et de la Société protectrice des animaux (Humane Society) qui ont assisté à l'événement. Sur réception de ce rapport, je ferai rapport à la Chambre, à l'appel des motions.

Entre-temps, j'ai donné des instructions pour que des accusations soient portées contre ceux qui ont enfreint les règlements concernant la chasse aux phoques. Je tiens aussi à signaler au député que le règlement, avant d'être modifié, ne renfermait aucune disposition interdisant que les phoques soient écorchés vifs, si je puis employer cette expression. On me dit que quelque chasseurs de phoques ont commis des abus cette année, et des accusations seront portées contre eux. Je répète que je ferai une déclaration complète à l'étape de l'appel des motions dès que j'aurai reçu le rapport.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu ce qu'on a rapporté et ce dont nous avons été témoins à la télévision—le ministre lui-même en a été témoin—ne croit-il pas que le règlement doit être rendu plus rigoureux dès maintenant?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, en deux occasions distinctes, soit en 1965 et en 1966, j'ai laissé entendre qu'on avait l'intention de rendre le règlement plus sévère, vu qu'il laissait à désirer. C'est la raison pour laquelle nous avons amené des représentants de la Société protectrice des animaux. Nous leur avons fourni un moyen de transport vers les régions de chasse au phoque afin d'établir quelles modifications peuvent être apportées au règlement, de sorte qu'il n'y ait plus de cruauté dans l'abattage des phoques.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Pêcheries s'il va chercher dès maintenant à découvrir une méthode plus humanitaire de tuer ces jeunes phoques?

L'hon. M. Robichaud: Je viens justement de dire que je le ferais, monsieur l'Orateur.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CHANTIER NAVAL D'HALIFAX—L'ÉVALUA-TION DES EMPLOIS SANS NÉGOCIATION AVEC LES INTÉRESSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Coquitlam a posé hier au ministre de la Défense nationale une question au sujet du chantier naval d'Halifax et de l'évaluation des emplois ou du programme de revision des catégories d'emploi qui s'y poursuit. Il a notamment demandé au ministre si les employés avaient reçu certaines formules et si le gouvernement avait refusé d'entamer des pourparlers au sujet des nouveaux classements d'emploi dans l'organisation intéressée. Le ministre a dit qu'il tiendrait la question pour préavis. Pourrait-il maintenant nous donner sa réponse?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les taux de salaires, il s'agit d'une question qui relève du Conseil du Trésor. Autant que je sache, en ce qui concerne les documents expédiés au chantier naval, c'est une brochure décrivant le programme de reclassement qui s'y poursuit. Cette brochure doit me parvenir incessamment; quand je l'aurai reçue, je pourrai donner la réponse que j'ai promise hier.

M. Lewis: Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il examiner la corres-